



# RESSOURCES MARINES ET TRADITIONS

BULLETIN

N° 2 - Mars 1993

**Coordonnateur du réseau et rédacteur en chef du bulletin:** Kenneth Ruddle, Matsugaoka-cho 11-20, Nishinomiya-shi, Hyogo-ken 662, Japon.  
Tél: (81) 798-71-2904; Télécopieur: (81) 798-71-4749.

**Production:** J-P. Gaudechoux, chargé de l'information halieutique, CPS, B.P. D5, Nouméa, Nouvelle-Calédonie; Télécopieur: (687) 26 38 18

## LE POINT DU COORDONNATEUR

Le nombre de personnes affiliées au réseau de spécialistes est en augmentation et les réactions à notre premier numéro, nous ont apporté une foule de renseignements utiles, surtout de l'extérieur de la région. Il n'est pas question d'en rester là, et nous aimerions avoir bien plus de membres actifs; n'hésitez donc pas à faire circuler votre exemplaire du bulletin et à demander à vos connaissances de faire part de leur intérêt pour le **réseau de spécialistes en gestion et savoir traditionnel en matière de ressources marines** à la Commission du Pacifique Sud. Veuillez remplir (sans oublier d'en faire des copies et de les distribuer à vos collègues) le questionnaire joint à ce numéro et l'envoyer directement à Jean-Paul Gaudechoux, à la CPS, à Nouméa. L'adresse complète figure sur le questionnaire.

Deux des articles publiés dans ce numéro répondent aux demandes qui nous ont été adressées pour solliciter des informations et des conseils pratiques sur la manière de réaliser des enquêtes et études approfondies sur les méthodes traditionnelles de gestion des ressources marines et le savoir sur lequel celles-ci se fondent. Le premier, signé Andrew Smith, examine les stratégies permettant d'acquérir le savoir traditionnel en matière de ressources marines. Le second, d'Anthony T. Charles, fait état des besoins d'information et les méthodes d'analyse inhérentes à la recherche économique sur la petite pêche. (Suite page 2)

## SOMMAIRE

**Méthodes d'acquisition du savoir traditionnel en matière de ressources marines**

par *A. Smith* Page 2

**Le conflit de Népoui en Nouvelle-Calédonie**

par *M.H. Teulières* Page 9

**Besoins d'information et techniques d'analyse pour la recherche économique sur la petite pêche**

par *A.T. Charles* Page 12

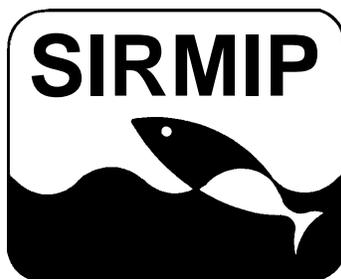
**Systèmes de gestion des ressources marines faisant appel aux instances coutumières à Vanuatu**

par *M. Amos* Page 16

**Savoir traditionnel, poissons et bases de données: appel aux lecteurs**

par *M.L. Palomares, R. Froese et D. Pauly* Page 19

Le SIRMIP est un projet entrepris conjointement par quatre organisations internationales qui s'occupent de la mise en valeur des ressources halieutiques et marines en Océanie. Sa mise en oeuvre est assurée par la Commission du Pacifique Sud (CPS), l'Agence des pêches du Forum du Pacifique Sud (FFA), le Centre d'information du Pacifique de l'Université du Pacifique Sud (CIP-USP) et la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC). Le financement est assuré par le Centre international pour l'exploitation des océans (CIEO) et le gouvernement de la France. Ce bulletin est produit par la CPS dans le cadre de ses engagements envers le



Système d'Information sur les Ressources  
Marines des Iles du Pacifique

SIRMIP. Ce projet vise à mettre l'information sur les ressources marines à la portée des utilisateurs de la région, afin d'aider à rationaliser la mise en valeur et la gestion. Parmi les activités entreprises dans le cadre du SIRMIP, citons la collecte, le catalogage et l'archivage des documents techniques, spécialement des documents à usage interne non publiés; l'évaluation, la remise en forme et la diffusion d'information; la réalisation de recherches documentaires, un service de questions-réponses et de soutien bibliographique; et l'aide à l'élaboration de fonds documentaires et de bases de données sur les ressources marines nationales.

Les observations relatives à ces articles, les demandes de renseignements complémentaires ou les demandes d'aide pour l'examen de problèmes particuliers pourraient paraître dans les prochains numéros de notre bulletin. En général, il est préférable de faire parvenir directement vos observations aux auteurs.

Nous aimerions cependant recevoir une copie de toute correspondance qui présente un intérêt pour les membres du réseau et que nous pourrions faire paraître dans de prochains numéros du bulletin (avec votre permission, bien entendu). Veuillez faire parvenir toute copie de la correspondance à moi-même ou à Jean-Paul Gaudechoux, à la CPS.

Nous espérons pouvoir continuer à publier d'autres documents "pratiques" de ce genre à l'avenir. Toute proposition de sujet à aborder, et les articles en particulier, seront les bienvenus.

Moses Amos, du ministère des pêches de Vanuatu, nous a communiqué un document d'information

sur le rôle de toute première importance que joue aujourd'hui la gestion coutumière des ressources marines dans le cadre d'un programme de réensemencement des trocas. Nous espérons que sa contribution incitera d'autres services des pêches des pays insulaires du Pacifique à nous faire parvenir d'autres articles de ce genre.

Nous avons également publié un article de l'ICLARM (Centre international pour la gestion des organismes et des ressources aquatiques, dont le siège se trouve à Manille, aux Philippines) qui incite les pays océaniques à alimenter son projet de base de données FISHBASE. J'ai été très impressionné par l'évolution de FISHBASE au cours des deux dernières années, et j'incite tous ceux qui disposent de données pertinentes, sous quelque forme que ce soit, à les communiquer à l'ICLARM. (A propos, bien que les auteurs de l'article ne le mentionnent pas, les frais de port et de photocopie sont remboursés sur présentation des reçus!)

Kenneth Ruddle

### Méthodes d'acquisition du savoir traditionnel en matière de ressources marines

par Andrew Smith  
Programme régional océanique de l'environnement  
Apia (Samoa-Occidental)

Contrairement aux techniques spécialisées, les méthodes auxquelles il faut recourir pour recueillir des données ethnobiologiques sont souvent négligées. Dans l'article qui suit, je décris certaines méthodes que j'ai utilisées, dans le cadre de mes travaux en biologie marine, pour obtenir et corroborer le savoir traditionnel dans différents cas de figure. Je ne m'étends pas sur les techniques spécialisées, que l'on peut trouver dans les ouvrages d'anthropologie. Dans une grande mesure, l'efficacité des techniques et des méthodes est fonction des facteurs entourant le projet, des préférences personnelles et de l'expérience du chercheur.

Dans une situation idéale, le savoir traditionnel devrait être consigné par des personnes ayant bénéficié d'une formation en biologie et en anthropologie et appartenant de préférence à la culture étudiée. On peut toutefois faire valoir que l'interviewer issu du milieu dans lequel s'effectue l'étude risque de passer sous silence des renseignements précieux parce que le sujet lui est trop familier. Ce qui peut lui paraître insignifiant, surtout s'il s'agit de connaissances qui passent pour être monnaie courante, peut présenter une valeur considérable par rapport aux objectifs du projet. De préférence, l'équipe de recherche devrait être composée comme suit :

- de chercheurs possédant une connaissance du milieu étudié, et d'autres qui apportent un point de vue "extérieur";
- de personnes ayant reçu une formation et acquis de l'expérience en biologie et en anthropologie;
- d'hommes et de femmes.

L'équipe devrait bénéficier d'un financement suffisant et disposer d'assez de temps pour atteindre ses objectifs.

Malheureusement, dans la conjoncture actuelle, la situation idéale se présente rarement. La réalité économique actuelle impose généralement de mener les projets à terme, soit avec un financement minimum, soit dans un laps de temps trop court, ou avec un personnel et un soutien logistique réduits à leur plus simple expression, lorsqu'il n'y a pas conjonction de plusieurs de ces facteurs.

Dans toutes les situations où il s'agit de se faire révéler le savoir traditionnel en matière de ressources marines, il faut tout d'abord établir clairement les objectifs du travail, car ce sont eux, conjugués aux "réalités" que j'ai signalées plus haut, qui dicteront la méthode de recherche à suivre.

Dans les exemples qui suivent, la méthode appliquée pour recueillir le savoir traditionnel a été choisie en fonction d'objectifs, de situations culturelles et de contraintes logistiques différentes.

Dans le premier cas, il s'agissait d'étudier les connaissances traditionnelles en ethnobiologie marine de deux communautés aborigènes australiennes. Le travail devait principalement servir à soutenir ma thèse de doctorat, mais il comportait également un objectif pratique, celui de présenter à la *Great Barrier Reef Marine Park Authority* (Direction de la réserve marine de la Grande barrière) des recommandations pour la gestion des ressources marines, dans le contexte de la chasse aux animaux marins et de la pêche pratiquées par les aborigènes.

Dans le deuxième cas, j'avais été recruté pour répertorier les méthodes de pêche et de gestion traditionnelles appliquées dans les îles périphériques de Yap (Etats fédérés de Micronésie) pour le compte de la Direction de la gestion des ressources marines.

A la troisième occasion, j'étais chargé d'élaborer un plan de gestion des ressources marines et de la zone côtière pour Yap, en tenant compte des deux systèmes traditionnels qui régissent cette zone. Dans le premier cas, je travaillais seul; dans le deuxième, j'avais un partenaire; nous nous sommes partagés le travail selon les zones géographiques (ce qui correspondait également à une division culturelle), et nous avons donc effectué notre travail sur le terrain séparément; dans le troisième cas, je devais superviser à la fois des experts-conseils de l'extérieur et les fonctionnaires de Yap pour obtenir les informations convenant à l'élaboration du plan de gestion.

### Projet n° 1:

Cette étude avait pour objectif de faire le point sur les connaissances ethnobiologiques et les méthodes de pêche et de chasse des animaux marins observés dans les communautés aborigènes des rivières Hopevale et Lockhart.

En outre, j'avais un objectif pratique qui a dicté le choix des communautés et des axes de recherche. La Direction de la réserve marine de la Grande barrière voulait que je présente des recommandations dont elle pourrait se servir pour élaborer un programme de gestion pour l'exploitation des ressources marines, particulièrement des dugongs et des tortues, dans les zones de la réserve marine adjacentes aux lieux d'implantation des communautés aborigènes.

Les objectifs, le contexte circonstances (thèse de doctorat et contrat avec la Direction de la réserve marine) et les contraintes logistiques m'ont amené à adopter la méthode suivante :

- une étude à plein temps;
- une collectivité principale et une collectivité secondaire (aux fins de comparaison);
- un travail sur le terrain à long terme dans la collectivité principale (16 mois), et une période moins longue dans la collectivité secondaire (3 mois);
- un financement adéquat;
- un seul chercheur; et
- une étude d'ensemble, comportant des objectifs précis de gestion pratique.

Le travail sur le terrain consistait à recueillir des données biologiques et des spécimens ainsi que des renseignements ethnobiologiques. Je n'aborderai que ces derniers ici. Le travail sur le terrain a comporté deux étapes.

Au cours de la première, il s'agissait d'instaurer le climat de dialogue avec la collectivité et de recueillir certains renseignements anthropologiques de base, en l'occurrence des données sur la composition des ménages et les liens généalogiques, les structures de collaboration mises en place pour l'exploitation des ressources marines et les noms de lieu et l'emplacement des sites pertinents pour le projet. J'ai également profité de cette étape pour évaluer les sources potentielles d'information.

Au cours de la seconde étape, je me suis consacré davantage à des entrevues intensives et dirigées. Les sources potentielles d'information étaient constituées par environ 48 hommes et cinq femmes, mais le noyau de détenteurs de l'information ne se composait que de dix hommes. Les entrevues structurées étaient construites selon la séquence de recherche sur le développement décrite par V. Spradley (1979, 1980), qui consiste à poser une série de questions descriptives, structurales et contradictoires (pour vérification), pendant une longue période. J'ai vérifié la fiabilité des personnes interrogées en posant deux séries de questions sur la pêche ou sur la biologie des poissons et d'autres animaux : a) des questions dont la réponse était déjà connue et b) des questions vraisemblables dont la personne interrogée ne pouvait en aucun cas connaître la réponse (cette technique est exposée dans Johannes, 1981).

J'ai utilisé ces renseignements, en parallèle avec des données historiques, pour reconstruire les anciens systèmes d'exploitation des ressources marines. J'ai également passé beaucoup de temps en compagnie des aborigènes lors d'expéditions de pêche et de chasse aux animaux marins. Cet aspect du travail sur le terrain s'inspirait en grande partie de la méthode de l'observation/participation (voir Spradley, 1980). J'ai pris une part active afin de vérifier la validité et la fiabilité des renseignements tirés de l'information glanée lors des entrevues.

Comme il faut s'y attendre lorsque l'on fait de la recherche transculturelle, les difficultés ne manquent pas. J'ai réussi, avec précaution, à les atténuer au maximum, à défaut de les éliminer totalement. Les problèmes auxquels je me suis constamment heurté lors du travail sur le terrain en ethnobiologie sont les suivants :

- Problèmes découlant d'une perception culturelle différente. Ainsi, la notion de conservation et les régimes de gestion qui en découlent sont souvent perçus différemment, voire pas du tout, selon l'environnement culturel.
- Obstacles culturels. Certains renseignements sur la pêche sont considérés comme confidentiels ou secrets par les détenteurs du savoir. Savoir est souvent synonyme de pouvoir et de statut social pour ceux qui le possèdent; sa divulgation pourrait porter atteinte à ce pouvoir et à ce statut social.
- La connaissance transmise sur les ressources marines n'est peut-être pas complète. Elle peut également être influencée, de diverses façons, par les croyances sociales ou religieuses, le contact avec les Européens et l'effet de la technologie moderne.
- Parfois, l'information "culturellement exacte" sur les méthodes de pêche, révélée pendant les entrevues, peut être foncièrement différente de ce qui se produit en réalité.
- Il peut être difficile d'établir dans quelle mesure la présence d'un chercheur influe sur les activités de pêche.
- L'assimilation de ma présence à celle d'organismes gouvernementaux, particulièrement ceux qui sont chargés d'appliquer la loi, tend à mettre les personnes interrogées dans de mauvaises dispositions.

Dans ce cas particulier, les principales difficultés provenaient de ce que j'étais associé indirectement

à un organisme gouvernemental alors que je travaillais dans une communauté du "quart-monde". Comme j'appartenais à la culture dominante, mes interlocuteurs étaient, bien entendu, moins disposés à divulguer leurs connaissances, et il a fallu beaucoup de temps pour instaurer un climat de confiance. Mon association avec la direction du parc maritime n'a fait qu'aggraver cette situation.

### Projet n° 2 :

Le but de cette étude était d'analyser les connaissances ancestrales du milieu marin, des méthodes de pêche, de la gestion des ressources marines, d'utilisation des ressources marines et les connaissances populaires du milieu marin pour le compte de la direction de la gestion des ressources marines de Yap. L'Etat de Yap comprend deux groupes ethniques distincts : les habitants de Yap proprement dit et ceux des Carolines (îles périphériques); comme mon collègue connaissait bien la culture et la langue de Yap, nous nous sommes réparti le travail sur le terrain d'après les critères géographiques, et, partant, culturels. L'étude ne comportait pas d'objectifs pratiques déterminés.

La méthode que j'ai par conséquent adoptée pour le travail sur le terrain dans les îles périphériques consistait en ce qui suit :

- une étude à plein temps;
- une intervention sur neuf atolls et îles isolées;
- des travaux de terrain de courte durée à chaque endroit; le temps passé sur chaque atoll allait de 4 semaines à 4 mois, la moyenne se situant autour de 5 à 6 semaines, en fonction de la fréquence de la liaison inter-îles;
- un financement minimum;
- un seul chercheur;
- une étude générale sans objectifs pratiques.

Avant d'entreprendre le travail de terrain, j'ai passé beaucoup de temps et déployé beaucoup d'efforts à discuter du projet avec les autorités compétentes, le Conseil des chefs en particulier. Nous avons décidé de commencer ce travail sur le premier îlot de l'atoll le plus important par ordre de préséance. Il a certes été plus long de procéder ainsi dans un premier temps, mais à long terme cette méthode m'a permis d'avoir plus facilement accès aux chefs des autres atolls et d'obtenir leur collaboration.

Comme je ne disposais que d'un temps limité sur chaque atoll, j'ai utilisé un questionnaire et une liste de vérifications non-limitatifs dans le cadre d'entrevues dirigées. Cette normalisation m'a permis de comparer les informations recueillies d'un atoll à l'autre. Chaque fois que j'arrivais sur un atoll, je tenais une réunion avec les chefs et d'autres hommes. Je leur expliquais les objectifs et le plan de travail envisagé et nous réglions toutes les questions ou problèmes.

J'avais des entretiens structurés avec quatre ou cinq hommes, désignés par les chefs et les anciens comme possédant l'expérience et des connaissances de la pêche et des ressources marines. Ces hommes, ainsi qu'un interprète/agent de liaison, ont été rémunérés pour le temps qu'ils ont consacré au projet.

Dans ce cas encore, les entretiens ont été parsemés de questions, de forme semblable à celles utilisées pour vérifier la fiabilité des réponses dans le premier cas. En outre, j'ai attentivement observé les réactions des personnes interrogées car, les réponses à mes questions m'étant communiquées par le truchement d'un interprète, j'avais le temps d'observer les attitudes que prenaient mes interlocuteurs. Après l'entrevue, je parlais des réactions négatives avec l'interprète et, le cas échéant, j'organisais un entretien en tête-à-tête avec chacun de ceux qui avaient eu une telle réaction. Quand certaines connaissances étaient manifestement propres à un certain îlot d'un atoll, ou lorsqu'il s'agissait de questions où des délimitations précises de compétences entraient en jeu, je me suis rendu sur place pour obtenir l'information concernant l'îlot en question.

Chaque fois que j'en avais le temps, j'observais les activités de pêche et j'y participais. Cela m'a permis de vérifier les déclarations recueillies au cours des entretiens, et de constater le moindre décalage entre la description théorique des méthodes de pêche et la réalité.

Les renseignements obtenus pendant cette étude étaient pour la plupart de nature générale, en l'occurrence ceux qui étaient accessibles à la plupart des hommes de la collectivité. Ceci est dû, en partie, au peu de temps dont je disposais sur chaque atoll et aux contraintes inhérentes à l'utilisation d'un questionnaire et d'une liste de vérification, mais surtout à la conception de la propriété du savoir. Dans ces îles, les connaissances techniques sont le plus souvent transmises uniquement entre membres d'une même famille, et en fonction des besoins de chacun.

J'ai eu du mal – et c'est une des principales difficultés de cette méthode qui consiste à cibler un certain nombre d'endroits, pendant de courtes périodes,

pour obtenir la même information – à ne pas deviner les réponses aux questions pour lesquelles j'avais obtenu des renseignements identiques sur les atolls précédents. Il a pu y avoir de légères nuances qui m'ont échappées.

### Projet n° 3:

Dans le troisième cas, il s'agissait d'étudier et d'expérimenter des méthodes de gestion fondées sur le savoir traditionnel à des fins pratiques. Les pouvoirs publics de Yap souhaitaient mettre en oeuvre un plan de gestion des ressources marines et côtières, dont les objectifs seraient les suivants:

- préserver au mieux les ressources marines et les écosystèmes côtiers de Yap pour les générations futures;
- exploiter au mieux et en préservant les équilibres écologiques à long terme, les ressources côtières, que ce soit dans le cadre d'activités traditionnelles de subsistance ou de développement;
- appuyer et renforcer la gestion traditionnelle et les régimes fonciers appliqués aux ressources marines afin qu'ils permettent de contrôler efficacement les ressources;
- donner aux populations une information adaptée en matière d'écologie marine; et
- élaborer un mécanisme d'évaluation permettant de prendre des décisions avisées pour l'utilisation des ressources côtières.

La population a participé intensément à l'élaboration du plan. J'ai demandé l'appui des représentants des pouvoirs publics, des chefs coutumiers et de l'ensemble de la collectivité. Pour ce faire, j'ai organisé des réunions avec des villageois, des chefs coutumiers et des fonctionnaires, afin de les tenir au courant de l'évolution du plan et d'avoir leur point de vue. J'ai également organisé des séances de travail qui portaient essentiellement sur les aspects cruciaux de l'élaboration du plan.

La prise en compte du savoir, des usages et des modes d'action traditionnels, visant à ce que le plan s'adapte harmonieusement aux systèmes culturels a été l'un de ces aspects déterminants. La méthode que j'ai adoptée pour y parvenir comportait les éléments suivants :

- travail à temps partiel;
- travail dans dix municipalités de Yap ainsi que dans les îles périphériques;
- brèves réunions, entrevues et journées d'étude;
- financement minimum;
- équipe comprenant un expert-conseil recruté pour la circonstance et des fonctionnaires de la Direction de la gestion des ressources marines;
- une étude pratique comportant des objectifs déterminés.

L'inclusion des pratiques traditionnelles de gestion des ressources marines dans le plan a soulevé un certain nombre de questions : quelles sont-elles? Comment la collectivité les perçoit-elle actuellement? Se révéleront-elles efficaces dans le contexte actuel et futur du développement économique? Comment peut-on prendre en compte le caractère dynamique des pratiques traditionnelles? Comment intégrer deux systèmes sociaux différents dans un même plan ?

Pour répondre à ces questions, nous devons savoir quelles étaient effectivement les pratiques traditionnelles de gestion et d'exploitation des ressources marines, la façon dont elles étaient perçues et sous quelle forme elles étaient pratiquées à ce moment. La Direction de la gestion des ressources marines avait auparavant contacté l'Institut de sciences naturelles de Yap afin de réaliser une étude sur les pratiques de pêche et de gestion traditionnelles (voir projet n° 2 ci-dessus) et, bien qu'elle ne fût pas dans sa forme finale, l'information a été utilisée abondamment lors de l'élaboration du plan.

L'expert-conseil a été chargé d'évaluer la situation actuelle des systèmes de gestion des ressources halieutiques sur les récifs, pour rendre compte de la structure "traditionnelle", de l'autorité et de la façon dont elle s'accommode des changements sociaux et économiques.

L'étude devait fournir des indications sur les façons de renforcer ou de modifier cette structure et coordonner les rôles respectifs des systèmes de gestion "traditionnelle" et "moderne". Ces renseignements ont été obtenus par le biais d'entrevues avec les chefs des municipalités et des villages, et d'autres villageois pendant une période de quatre mois. D'autres renseignements étaient tirés de rapports publiés ou inédits d'études antérieures.

La méthode que nous avons utilisée nous a posé quelques problèmes. D'abord et avant tout, il était très fastidieux d'organiser les réunions et les entrevues avec les villageois et les chefs qui nous intéressaient. Ces réunions étaient souvent reportées pour diverses raisons, par exemple pour des obsèques ou pour d'autres activités villageoises. Les réunions avec les villageois devaient habituellement être organisées en dehors des heures de travail pour que les fonctionnaires puissent y assister.

Cette situation était compliquée par la pénurie de personnel (expérimenté ou non) de la Direction de la gestion des ressources marines qui l'empêchait de travailler au plan à plein temps. Tous les fonctionnaires impliqués dans ce travail devaient se consacrer à de nombreux autres projets, programmes et engagements de travail qu'ils devaient mener de front.

Le manque de personnel qualifié et expérimenté maîtrisant à la fois les systèmes traditionnel et occidental constituait un autre obstacle. C'est en partie pour cette raison que j'ai eu recours à un expert-conseil de l'extérieur pour effectuer une partie du travail. Malheureusement, des experts-conseils engagés pour une courte durée sont rarement en mesure, bien qu'ils soient sensibilisés au système traditionnel, de l'assimiler complètement. Il a été nécessaire de recourir à des homologues locaux mais qui dans ce cas encore, en raison d'autres engagements personnels, n'étaient pas capables de travailler à plein temps avec l'expert-conseil.

La poursuite d'objectifs pratiques déterminés m'empêchait de suivre des sujets d'actualité intéressants lorsqu'ils se présentaient. Le facteur temps, sur lequel se greffait la collecte d'informations par plusieurs personnes, m'empêchait aussi d'opérer une vérification sur les détails, comme ce fut le cas pour les deux projets précédents. Il me fallait garder une vue d'ensemble de ce projet et je ne pouvais pas me permettre de m'étendre sur des détails, quelque soit l'intérêt qu'ils aient présenté.

Nous n'avons pas essayé de codifier les systèmes de gestion traditionnels, pour un certain nombre de raisons.

**Premièrement**, les systèmes de gestion traditionnels ne fonctionnent habituellement que dans leur contexte culturel, qui est dynamique. Toute tentative de lier la gestion des ressources marines à une structure immuable, en l'occurrence un régime de droit coutumier codifié, alors que l'environnement culturel évolue, aboutirait à un système de gestion inefficace.

Si l'on codifiait les pratiques traditionnelles de gestion des ressources marines, elles seraient en fait coupées du contexte culturel dont dépend leur existence.

**Deuxièmement**, la codification empêcherait le système traditionnel de s'adapter à des méthodes et à des techniques de pêche importées.

**Troisièmement**, dans le cas de Yap, les habitants n'ont pas tous une même perception des systèmes traditionnels de gestion des ressources marines, et la codification n'en aurait été que plus complexe et fastidieuse.

Cela ne signifie pas pour autant que la Direction de la gestion des ressources marines n'a pas tenté de codifier certains renseignements liés à la gestion traditionnelle, ou qu'elle ne tentera pas de le faire à l'avenir; ainsi, au milieu des années 80, elle a essayé d'établir avec précision les limites des ressources marines de Yap.

Le rapport définitif a cependant été rejeté par le conseil des chefs, entre autres parce qu'ils le jugeaient incomplet. Les droits de pêche et de propriété sur le récif sont extrêmement complexes à Yap et comportent différents niveaux de droit de jouissance. Le rapport ne traitait que de l'un de ces niveaux qui était en outre l'objet de controverses parfois. Pour bien codifier les limites du droit de jouissance, il faudrait plusieurs années de travail à plein temps.

## Discussion

En règle générale, il semble exister deux méthodes fondamentales pour acquérir le savoir ethnobiologique relatif aux ressources marines :

- des études de courte durée qui se concentrent sur des espèces ou des sujets précis, souvent à plusieurs endroits; ou
- des études à long terme, plus générales, dont l'objet est d'enregistrer la plus grande quantité d'information possible sur de nombreux sujets et espèces sur un nombre restreint de sites.

L'une et l'autre stratégie comportent des avantages et des inconvénients.

La méthode à long terme et de portée plus générale peut se justifier de la façon suivante : étant donné que les connaissances du milieu que détiennent de nombreuses collectivités n'ont pas été enregistrées et se perdent rapidement, il faut combler cette

lacune en priorité et sans tarder. Pour que cela soit bien fait, il faut beaucoup de ressources. En outre, les chercheurs engagés dans de tels travaux doivent posséder une connaissance suffisante du domaine pour pouvoir déceler et approfondir les données importantes lorsqu'elles se présentent.

En revanche, le risque quand on effectue des études à long terme sur un même site, est que l'on s'attache à rechercher des ensembles de connaissances qui ne s'y trouvent peut-être pas ou qui peuvent être incomplètes. La rentabilité d'une telle étude est sujette à caution.

Les avantages d'une méthode de recherche consistant à travailler sur certains sujets ou certaines espèces sur plusieurs sites, en faisant appel aux connaissances d'experts en la matière (biologistes, anthropologues, etc.) sont les suivantes :

- une utilisation plus rationnelle et rentable du temps de recherche sur le terrain;
- l'acquisition de données plus détaillées sur certains sujets, par la combinaison de divers domaines de spécialisation;
- l'aptitude à évaluer le potentiel d'un site en vue d'une étude à long terme.

Le principal inconvénient de cette méthode est que le chercheur risque de manquer d'autres renseignements précieux. Il est également plus difficile d'établir de bonnes relations de travail avec les interlocuteurs.

Comme l'une et l'autre méthode de recherche présentent des avantages et des inconvénients, il va de soi que la méthode à retenir doit être fonction de ce qui suit :

- le genre d'objectifs, qu'ils soient biologiques, axés sur la gestion ou la conservation, ethnographiques ou historiques, par exemple, ou une combinaison de ces éléments;
- le genre de la ressource étudiée, par exemple une seule espèce, ou tout un écosystème;
- la mesure dans laquelle la connaissance des ressources marines a été altérée ou influencée par l'occidentalisation, une discontinuité dans la chaîne de transmission, etc.; et
- l'importance du soutien et du savoir-faire disponibles.

Il n'existe pas de méthode qui convienne à toutes les situations. Chacun des problèmes évoqués ci-dessus doit être abordé séparément pour aboutir au choix d'une méthode appropriée à la combinaison de plusieurs méthodes. Chaque fois que l'on évalue une situation donnée, il faut tenir compte des effets que la méthode aura sur les personnes qui détiennent le savoir et prendre en compte leurs désirs.

Lorsque l'on cherche à acquérir le savoir ethnobiologique principalement pour des raisons de gestion et de conservation, il peut être nécessaire d'utiliser une autre méthode que pour des objectifs strictement biologiques. Lorsque l'on a fixé à la fois des objectifs biologiques et de gestion pour une étude, il convient de les classer par ordre de priorité avant d'élaborer la méthode de recherche appropriée à la situation.

Il n'est peut-être pas nécessaire de rechercher, pour des objectifs de gestion, le même niveau de détail que pour les travaux à caractère biologique. En premier lieu, le problème de gestion doit être clairement défini. Concerne-t-il une seule ou plusieurs collectivités? A-t-il trait à plus d'une culture? Portet-il sur une seule espèce, plusieurs espèces ou un écosystème entier?

En second lieu, il faut savoir si le travail doit être effectué par un biologiste. S'il s'agit par exemple d'étudier les limites et les droits d'utilisation traditionnels, il vaudrait peut-être mieux confier ce travail d'analyse et de cartographie à un anthropologue, travaillant en consultation avec un biologiste.

Lorsque l'on envisage la gestion d'une ressource exploitée, il faut se rappeler que c'est l'intervention de l'exploitant que l'on gère, non la ressource. Il importe donc au plus haut point, lors d'une étude ethnobiologique axée sur la gestion, d'instaurer et d'entretenir de bonnes relations avec les interlocuteurs et la collectivité concernés.

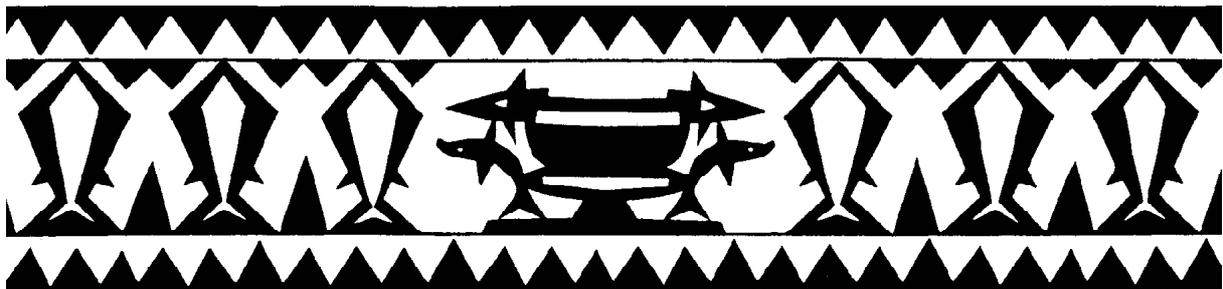
Les brèves études spécifiques qui se prêtent à la collecte de renseignements biologiques ne conviennent pas dans ce cas. Le temps nécessaire est fonction du problème de gestion à régler et de la ou des collectivités concernées. L'interlocuteur et l'ensemble de la collectivité doivent être étroitement associés à toutes les étapes.

En raison du dynamisme inhérent à toute culture, les études ethnobiologiques ne peuvent fournir des données pertinentes que pour la période pendant laquelle l'étude a été effectuée. Il ne conviendrait pas de fonder des décisions de gestion contemporaines sur une étude qui a été effectuée disons il y a dix ans.

Cependant, les études ponctuelles adaptées aux besoins de gestion contemporains pourraient servir à actualiser toute étude antérieure afin d'éviter l'utilisation de données périmées. Lorsque l'on cherche à obtenir une connaissance ethnobiologique des ressources marines à des fins de conservation, il faut se rappeler que tout le savoir traditionnel n'est pas nécessairement axé sur la conservation, et que les éléments qui ont trait à ce domaine risquent de ne pas tous convenir aux circonstances actuelles. Il faut évaluer chaque situation en fonction de ses particularités.

### Bibliographie:

- Johannes, R.E. (1981) Working with fishermen to improve coastal tropical fisheries and resource management, *Bull. Mar. Sci.*, 31(3):673-680.
- Spradley, J.P. (1979) *The Ethnographic Interview*, Holt, Rinehart and Winston: New York.
- Spradley, J.P. (1980) *Participant Observation*. Holt, Rinehart and Winston: New York.



## Le conflit de Népoui en Nouvelle-Calédonie

par Marie-Hélène Teulières  
 Agence de Développement de la Culture Kanak  
 Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

### Introduction

La venue de pêcheurs professionnels de Nouméa, Province Sud de la Nouvelle-Calédonie, dans les eaux du lagon situées entre Le Cap et Franco, sur la côte ouest du pays, dans la Province Nord, suscite depuis plus d'un an le mécontentement des pêcheurs de cette zone qui craignent de voir leurs ressources surexploitées et dénoncent les techniques employées, trop dévastatrices. Ils ont exprimé leur opposition en envoyant plusieurs pétitions au Service des Pêches de la Province Nord et à la Mairie de la Commune de Poya, dont ils dépendent administrativement<sup>1</sup>.

Le conflit s'est précipité au moment où le Service des Pêches de la Province Nord allait renouveler les autorisations des pêcheurs professionnels, c'est-à-dire à la fois de ceux qui résidaient dans la Province mais aussi les permis des pêcheurs de l'extérieur qui n'y résidaient pas mais dont les bateaux s'y trouvait amarrés<sup>2</sup>.

La dernière pétition a pris la forme d'un ultimatum: les professionnels de Nouméa avaient 48h pour vider les lieux, sinon la "police kanak" leur ferait entendre raison. Cette pétition stipulait en outre que seuls les pêcheurs professionnels ayant 10 ans de résidence à Népoui et dans la zone comprise entre Le Cap et Franco devaient être autorisés à pêcher. A l'heure actuelle, une accalmie s'est produite dans le conflit et un compromis a été trouvé, qui doit être soumis au Conseil Coutumier de la Grande Chefferie de Muéo (le 18 mars 93).

Le conflit de Népoui n'est pas unique en Nouvelle-Calédonie. Depuis plusieurs années déjà, les pêcheurs Kanak du sud comme du nord et des Iles s'opposent à la venue des pêcheurs professionnels de l'extérieur dans les eaux du lagon qui constituent coutumièrement leur territoire maritime mais qui, du point de vue du droit français, correspondent à une zone maritime ouverte à l'exploitation de tous ceux qui en font légalement la demande et en respectent les règles. L'abordage des bateaux indésirables constitue souvent une étape du règlement des conflits<sup>3</sup>.

Mais il arrive aussi que des traitements plus radicaux soient appliqués (coups de fusil) obtenant parfois des résultats qui, pour n'être pas légaux, leur assurent néanmoins l'exclusivité du lagon...

Trois points font cependant l'originalité de ce conflit: l'identité des protagonistes, le mode de résolution du conflit et le contexte juridique dans lequel il s'inscrit.

### 1. L'identité des protagonistes:

La revendication des pêcheurs locaux est formulée à la fois par les pêcheurs kanak qui sont les ayants-droits "traditionnels" de cette portion du territoire maritime et par une partie des pêcheurs du village européen de Népoui, situation qui, à ma connaissance, constitue une "première" sur le Territoire. Côté Kanak, le conflit est mené par les pêcheurs de la tribu de Népu – dans laquelle le clan Vujo est responsable du territoire maritime de la Grande Chefferie de Muéo, situé entre Le Cap et Franco – soutenus par les quatre autres tribus appartenant à cette Grande Chefferie<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Statutairement, la Nouvelle-Calédonie est un Territoire d'Outre-Mer (TOM) de la France. En septembre 1988, un accord connu sous le nom de "Accords de Matignon" signé entre les principaux leaders politiques locaux et le Premier Ministre français a créé trois Provinces fédérales – Nord, Sud et Iles – et a défini les compétences respectives de l'Etat, du Territoire, des nouvelles Provinces et des Communes (la commune – 32 en Nouvelle-Calédonie – est la plus petite structure administrative française. Népu et Népoui dépendent de la commune de Poya.).

<sup>2</sup> En Nouvelle-Calédonie, les autorisations de pêche sont valables pour l'ensemble du Territoire. Depuis la loi référendaire, les trois Provinces sont compétentes pour les délivrer (tâche qui relevait avant du Territoire). Mais les différentes attributions de chaque Province ne sont pas bien spécifiées et c'est à la suite d'un accord tacite entre les trois Services des Pêches de chaque Province qu'elles ne délivrent ces autorisations qu'aux pêcheurs dont les bateaux se trouvent amarrés dans leurs eaux. En d'autres termes, rien n'empêche légalement un pêcheur de prendre son autorisation en Province Sud et d'aller pêcher en Province Nord ou des Iles.

<sup>3</sup> cf. pour la Province Sud, le conflit de l'Ile des Pins en mars 91 et de St Jean Baptiste (district de Borendi) en novembre 91; pour la Province des Iles, celui de Tiga en juin 91 et pour la Province Nord celui de Yaadé dans les années précédentes. D'autres conflits opposent aussi entre eux à l'occasion les pêcheurs kanak de la même zone mais d'origine différente (cf. Népu) ou bien de deux zones voisines. Toutefois ces conflits "internes" n'ont pas à ma connaissance pris jusqu'ici l'ampleur de ceux qui les opposent aux professionnels du Sud et sont réglés entre eux, sans intervention de la force publique.

<sup>4</sup> La grande chefferie de Muéo regroupe 5 tribus: Nékiriai-Karaji dans la vallée, Montfawé, Goapin, Nétéa en montagne et Népu en bord de mer. Le village de Népoui se situe aussi dans la zone maritime comprise entre le Cap et Franco, à quelques kilomètres au nord de Népu. C'est un village minier créé pour l'exploitation du nickel dont la population s'élève à plus de 800 personnes (statistiques de la Mairie de Poya).

Du côté du village de Népoui, la revendication est menée par un pêcheur non kanak, M. X, qui est d'ailleurs élu comme représentant des pêcheurs de la zone au Comité Consultatif des Pêches de la Province Nord<sup>5</sup>.

Son intérêt évident est de protéger son affaire (il possède un bateau et emploie un pêcheur pour l'utiliser), aussi encourage-t-il les pêcheurs kanak à s'opposer aux professionnels de l'extérieur. Du fait qu'il représente la population "blanche" locale, il n'est pas inintéressant pour les Kanak de soutenir sa candidature au Comité Consultatif et d'accepter d'être représentés par lui dans le conflit, dans la mesure où sa présence élargit les bases de la revendication à la population européenne du village. Mais il est clair que, hors du cadre de ce conflit, leurs intérêts divergent.

Le reste des pêcheurs de Népoui se divise schématiquement entre ceux qui, comme M. X, ne souhaitent pas partager la ressource avec des pêcheurs venus de l'extérieur et ceux qui sont employés localement par les patrons-pêcheurs de Nouméa. Pour ces derniers, la recherche d'un compromis est indispensable au maintien de leur emploi. La situation est donc complexe et les intérêts contradictoires.

## 2. Le mode de résolution de ce type de conflit maritime:

Pour la première fois – aux dires des participants – les représentants de toutes les parties intéressées se sont trouvés réunis à l'initiative du Service des Pêches de la Province Nord. Pêcheurs kanak ou européens (wallisiens, etc.), professionnels ou non, représentants de la Mairie de Poya, de la Province Nord à travers le Service des Pêches, de la gendarmerie (responsable devant le droit français de la surveillance du territoire maritime, mais démunie de bateau dans cette zone) ont pu exprimer leurs points de vue – parfois au cours d'échanges très vifs – et aboutir à un compromis à la fin de la seconde réunion.

Au-delà de la résolution immédiate du conflit, ces rencontres ont visiblement permis aux protagonistes

d'échanger un certain nombre de remarques qui n'avaient apparemment jamais été exprimées, faute d'occasions et de lieux propices dans la société locale.

## 3. Le contexte juridique dans lequel ce conflit s'inscrit:

L'un des éléments mis en évidence par ce conflit est la volonté des pêcheurs locaux d'avoir une possibilité de contrôle sur la gestion du territoire maritime et de ses ressources. Elle se traduit par leur rejet des pêcheurs de l'extérieur, notamment de l'extérieur de la Province, créant ainsi une opposition Province Nord–Province Sud<sup>6</sup>.

Or ce n'est pas la première fois qu'une telle bipolarisation se manifeste dans le secteur des pêches. A un niveau différent, le conflit juridique qui oppose en ce moment Province Nord et Province Sud à propos de la pêche au crabe (*Scylla Serrata*) témoigne aussi de cette nécessité d'autonomisation juridique entre deux Provinces d'un niveau de développement inégal. Ce conflit mérite qu'on le mentionne car il marque une étape importante dans l'évolution administrative de la Province Nord, à travers et dans le secteur des Pêches.

Jusqu'en 1990, le Congrès du Territoire autorisait la pêche des crabes pendant six mois de l'année, la taille minimale exigée pour leur capture étant de 13 cms<sup>7</sup>.

Puis la réglementation a changé, la taille des crabes passant à 15 cms minimum. Cette réglementation ne convenant à aucune des deux Provinces (pour des raisons différentes), le Comité des Ressources Marines – instance territoriale – a admis la nécessité de modifier la loi.

La Province Nord – qui assure 80% de la production du crabe – préconisait de baisser la taille minimum des crabes à 14 cms et d'ouvrir la saison de pêche pendant huit mois. Ses arguments: un crabe de 15 cms est vieux et son goût est moins bon, cette taille d'animal devenait trop rare et une telle mesure favorisait la fabrication de chair de crabe décor-

<sup>5</sup> Le Comité Consultatif des Pêches est une instance créée par la Province Nord (délibération du 22 Novembre 1992). Il regroupe des représentants des pêcheurs professionnels individuels et des groupements de pêcheurs, des représentants des colporteurs, restaurateurs, associations de femmes, association de consommateurs, syndicat, le Président de la Province Nord et un responsable du Service des Pêches. Il donne son avis sur les différents problèmes qui se posent dans le secteur pêche de la Province, mais n'a pas de pouvoir de décision.

<sup>6</sup> Outre qu'il n'est pas légal, ce rejet des pêcheurs de la Province Sud pourrait s'avérer défavorable aux pêcheurs du Nord. En effet, l'essentiel de la commercialisation du poisson ayant lieu à Nouméa, les mesures de rétorsion ne se feraient sans doute pas attendre.

<sup>7</sup> Ces données sont tirées de l'article du quotidien "Les Nouvelles" du 5.11.1992.

tiquée, propice à la fraude car difficilement contrôlable.

Le Sud demandait une taille minimum de 15 cms et l'ouverture de la pêche pendant 10 mois pour ne pas handicaper la restauration et le tourisme. Le Comité des Ressources Marines, étant dominé par la même majorité politique que celle de la Province Sud, a voté la loi dans le sens de ce que souhaitait cette dernière.

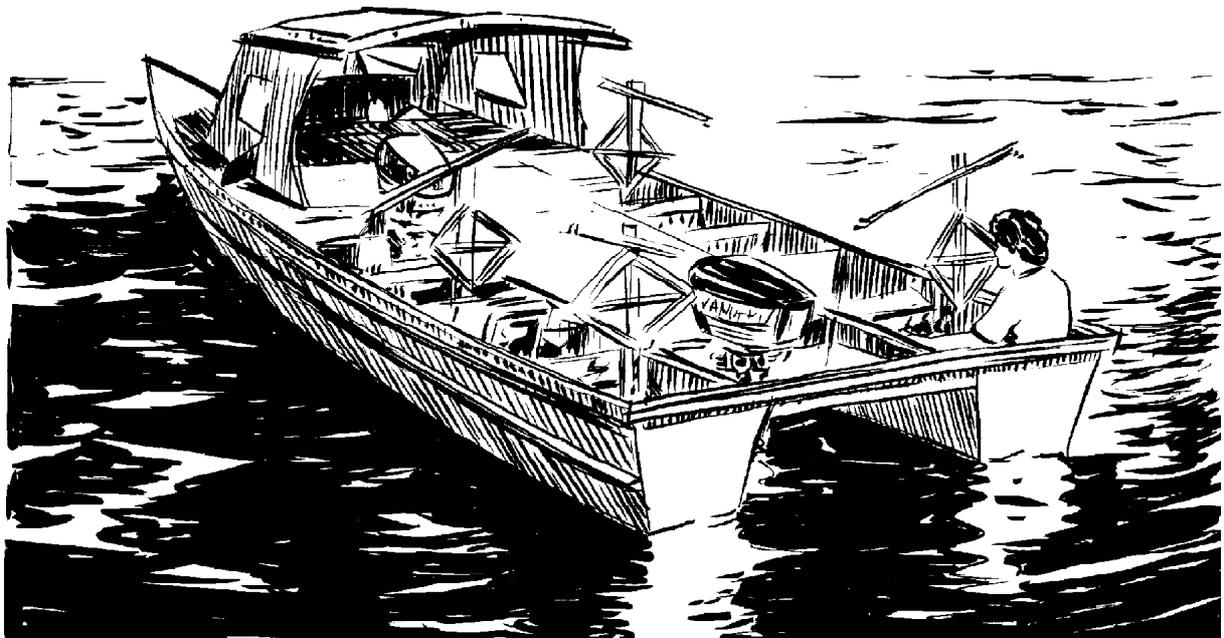
La Province Nord a donc décidé de légiférer pour elle-même et a voté ses propositions en assemblée de Province, en y ajoutant l'interdiction de fabriquer de la chair de crabe décortiquée. Pour justifier sa position, elle se base sur le fait que, si le Territoire est compétent en matière de police des animaux, les Provinces sont compétentes dans le domaine de la protection de l'environnement, mais qu'elles ne peuvent exercer cette compétence sans en fixer la police. En réponse à cette "fronde" législative, la Province Nord est actuellement attaquée juridiquement par le Territoire et l'Etat français.

L'enjeu est de taille: si elle est acquittée, elle crée un précédent légal non négligeable. Si elle est condamnée, elle sera toujours à même d'utiliser sa compétence en matière d'environnement pour

protéger ses ressources, ce qui peut aller jusqu'à déclarer l'ensemble de la Province Nord réserve marine. Tel est le fond juridique global sur lequel s'inscrit le conflit de Népoui.

### Conclusion:

Le conflit de Népoui semble en bonne voie de résolution. Les compromis adoptés ont été définis par les particularismes locaux. Mais les problèmes soulevés par ce conflit – degré d'autonomie des pêcheurs dans la gestion de leur territoire maritime, définition des droits et des responsabilités de chacun, développement et/ou protectionisme, circulation des informations scientifiques, techniques et "traditionnelles", moyens de surveillance et de protection de la ressource (création de réserves...) et de ses utilisateurs, etc. – dépassent largement le cadre de cette zone. Ils mettent en évidence le fait que les solutions au coup par coup n'empêcheront pas d'autres conflits de surgir et d'être – ou n'être pas – résolus tant que ces problèmes fondamentaux ne seront pas traités globalement, à la fois par les protagonistes locaux et les instances juridiques et politiques.



## Besoins d'information et techniques d'analyse pour la recherche économique sur la petite pêche

par Anthony T. Charles  
Université Saint Mary's  
Halifax (Canada)

Le propre de la science économique est de résoudre le prétendu "problème du calcul économique", qui consiste à optimiser la satisfaction globale grâce à une utilisation et une gestion efficaces de ressources limitées (main-d'oeuvre, capital, technologie et ressources naturelles). En d'autres termes, comment pouvons-nous tirer le meilleur parti au moindre coût ?

Du point de vue sociologique, la question est extrêmement complexe. Faut-il mesurer la satisfaction par rapport aux désirs ou aux besoins? Les besoins futurs doivent-ils avoir la même valeur que les besoins actuels? Faut-il tenir compte autant des considérations abstraites que concrètes? Ces questions, qui sont loin d'être banales mobilisent l'attention des économistes de tout rang. Pourtant, la notion essentielle d'une gestion des ressources permettant d'obtenir une satisfaction maximale (quelle que soit la façon dont on la mesure) demeure l'élément central de la pensée économique.

Dans la brève analyse qui suit, je ne tente pas de répéter, ni même de résumer toutes les théories qui ont trait aux besoins en données et aux méthodes d'analyse économique appliquée à la pêche. Je me contenterai, en revanche, de donner un aperçu des genres de problèmes économiques qui se posent dans le secteur de la petite pêche, des outils utilisés pour analyser ces problèmes, et formulerai quelques réflexions sur la façon de réunir des renseignements et d'effectuer une analyse économique sur les activités de la pêche.

La panoplie hétéroclite d'instruments dont les économistes se servent pour quantifier les données économiques et rechercher la finalité du calcul économique, telle que définie ci-dessus, vise à fournir:

- des moyens d'appréhender les aspects économiques des activités de pêche, notamment le processus de capture, le traitement et d'autres activités de valorisation des produits de la pêche, la commercialisation et la demande des consommateurs;
- un ensemble convenable de techniques permettant d'analyser les données économiques, d'élaborer des modèles correspondant à des choix de politique et de formuler des méthodes de gestion et de mise en valeur pertinentes.

Il n'est donc pas surprenant que la plupart de ces outils, dont la grande majorité a été mise au point dans l'hémisphère nord, nécessitent de vastes quantités de données. Il faut cependant admettre que le besoin d'information est tout à fait relatif. Il n'existe pas de besoin absolu en matière d'information halieutique comme il existe, par exemple, un besoin absolu de protéines dans l'alimentation des êtres humains.

Chacun s'accorde certes à dire que l'information est utile pour la gestion et la mise en valeur, mais au fond, elle n'est pas essentielle. Bien au contraire, les décisions portant sur l'acquisition d'informations devraient être considérées comme étant de nature économique. Il faut parvenir à un équilibre entre le coût de l'acquisition et sa valeur susceptible d'améliorer le bénéfice que la société en général peut en retirer en recourant à une forme quelconque de calcul du rapport coût-avantage. Divers services des pêches et divers bailleurs de fonds ont d'ailleurs entrepris des travaux intéressants pour établir de la sorte un ordre de priorité des besoins d'information.

Si nous admettons que nous n'avons pas les moyens de tout savoir sur une activité de pêche donnée, il est évident que la plus simple énumération de besoins d'information revient à faire état de désirs. Ils ne revêtiront pas tous une égale importance dans une situation donnée. Quoiqu'il en soit, il est utile, comme point de départ, de dresser la liste plus ou moins exhaustive des questions économiques qui pourraient revêtir une importance pour la petite pêche.

Dans le tableau 1, je présente une liste de ce type, adaptée et élargie à partir des indications fournies par Théodore Panayotou dans un ouvrage d'une utilité indiscutable, intitulé *Small-Scale Fisheries in Asia: Socioeconomic Analysis and Policy* (Panayotou, 1985). [La petite pêche en Asie : analyse et politique socio-économiques].

Le tableau 1 donne également les diverses méthodes d'analyse économique utilisées pour aborder des problèmes qui se posent en matière de recherche halieutique. On trouvera notamment les courbes de Lorenz et les indices de Gini (servant à étudier la répartition du revenu), les bilans des "entrées et dépenses" (servant à analyser et à résumer la situation financière), les fonctions de production et de profit (servant à décrire le rapport facteur-produit), les analyses économétriques de la demande et les études de marché (servant à comprendre et à prévoir

**Tableau 1. Questions économiques relatives à la pêche artisanale et méthodes d'analyse**

<b>SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE</b>	<b>OUTILS ET TECHNIQUES</b>
<p>1 En termes généraux, quels sont la structure d'ensemble, les activités et le niveau de vie des communautés et des ménages pratiquant la pêche artisanale?</p> <p>2 Comment le niveau de vie des ménages d'artisans-pêcheurs varie-t-il d'un ménage à l'autre, par rapport à celui d'autres groupes socio-professionnels (par exemple les agriculteurs) et par rapport à la moyenne nationale? Quelles sont les causes de ces écarts?</p> <p>3 Quel rôle particulier jouent les femmes dans la pêche et comment la différence entre ce rôle et celui des hommes, le cas échéant, influe-t-elle sur la gestion et la mise en valeur des ressources halieutiques?</p>	<p>Les études socio-économiques sont le principal moyen de recueillir des données auprès des communautés et des ménages sur le revenu de la pêche et d'autres sources de revenus, la répartition du revenu et de la richesse, l'accès aux capitaux, les coûts, les aspects démographiques (tels que l'âge et la taille de la famille, le rôle des hommes et des femmes, etc.)</p> <p>Pour examiner la répartition du revenu et de la richesse, les courbes de Lorenz et les indices de Gini sont de précieux outils. Les modèles biologiques et socio-économiques peuvent servir à établir la dynamique des phénomènes socio-économiques dans le secteur de la pêche.</p>
<p><b>FACTEURS SOCIAUX, INSTITUTIONNELS ET MACRO-ECONOMIQUES</b></p> <p>4 Quelle est l'influence relative des facteurs économiques et des facteurs socio-culturels (tels que la religion, l'organisation sociale de la production et les régimes de propriété) sur les comportements en matière de pêche, particulièrement pour ce qui est d'entrer dans ce secteur ou d'en sortir? Quelle influence exercent les niveaux de revenus sur ce genre de décision?</p> <p>5 Dans quelle mesure et avec quelle facilité les travailleurs se déplacent-ils entre la pêche et d'autres secteurs d'emploi? Quelle est la "mobilité" des pêcheurs et des personnes travaillant en aval, tant sur le plan professionnel que géographique?</p> <p>6 Quelles répercussions ont les programmes macro-économiques gouvernementaux (tels que la fourniture de crédit aux pêcheurs) sur la situation économique des pêcheurs et du secteur de la pêche dans son ensemble?</p>	<p>L'analyse socio-économique et les études de cas (aspect qualitatif) d'une part et l'économétrie (analyse par régression quantitative) d'autre part mesurent la part relative des facteurs économiques et non-économiques dans le secteur de la pêche.</p> <p>Les études sur la mobilité de la main-d'oeuvre, les modèles de dynamique de la main-d'oeuvre et les enquêtes sur les comportements donnent un aperçu de l'incidence des choix de politique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur de la pêche.</p> <p>Les études mixtes macro et micro économiques permettent d'analyser les répercussions des programmes nationaux et internationaux (par exemple des ajustements structurels) sur la pêche dans le contexte économique général.</p>
<p><b>TECHNIQUES DE PRODUCTION ET EFFICACITE ECONOMIQUE</b></p> <p>7 Pourquoi les pêcheurs opérant à un même endroit ont-ils un rendement inégal? Est-ce dû aux différences de type et de taille des engins de pêche, de taille des embarcations, de puissance du moteur, de maillage, de temps passé à pêcher ou d'écarts dans l'efficacité d'utilisation de ces facteurs?</p> <p>8 Quelle est l'influence de chaque facteur sur le volume de prise? Si l'on doublait tous les facteurs, doublerait-on ce volume?</p> <p>9 Les facteurs d'exploitation tels que le carburant et la main d'oeuvre sont-ils utilisés à un niveau qui permette de maximiser le profit?</p>	<p>Les fonctions production, calculées au moyen d'une analyse par régression multiple, servent souvent à décrire la relation entre le volume des prises et les divers facteurs de production. Si l'on combine celles-ci aux données sur les coûts, on peut établir le niveau "optimum" des facteurs, et les économies d'échelle qui rendent compte des effets d'une expansion de l'entreprise. On se sert de plus en plus des modèles biologiques et économiques pour analyser les aspects dynamiques des procédés de capture.</p>

**Table 1 (suite). Questions économiques relatives à la pêche artisanale et méthodes d'analyse**

<b>STRUCTURE DES COÛTS ET RENTABILITE</b>	
<b>10</b> Quel est l'apport relatif en capital et en main d'oeuvre nécessaire à la mise en oeuvre de diverses techniques de pêche en différents endroits?	L'étude sur les recettes et les dépenses produit un bilan économique et financier, à la fois de chaque entreprise de pêche et de groupes de pêcheurs (par engin, taille, etc.). Les variables qui sont recueillies au cours d'une telle étude peuvent comprendre les coûts d'équipement, d'autres coûts fixes (pour des droits annuels, la maintenance, etc.), les coûts variables/d'exploitation, la valeur des prises débarquées et d'autres revenus, la répartition du revenu entre l'équipage et le propriétaire du bateau, le niveau d'endettement et le rendement des investissements.
<b>11</b> Quelle proportion du coût total est "fixe" – c'est-à-dire indépendante de l'exploitation quotidienne?	
<b>12</b> Quel est le taux de dépendance vis-à-vis du crédit et quel en est le coût?	
<b>13</b> Comment l'ensemble des revenus est-il réparti entre les propriétaires de bateaux et l'équipage selon les types d'engins et les zones de pêche?	
<b>14</b> Le prix du poisson et les facteurs de production sont-ils foncièrement différents selon la taille du navire et la zone de pêche au point d'influer sur la rentabilité? Quelle est la sensibilité de la structure des coûts de divers types d'engins à l'augmentation du prix du carburant?	
<b>15</b> Quelles tailles de navires, quels types d'engin et zones de pêche sont en moyenne les plus rentables? Quels autres facteurs, hormis la taille du navire, le type d'engin, la zone et le coût, influent sur le profit?	Les fonctions de profit sont analogues aux fonctions de production et fournissent un moyen d'examiner la rentabilité par rapport au niveau des facteurs de production, du type de navire, de la structure des coûts et des prix du poisson, au moyen de rapports empiriques dérivés statistiquement.
<b>SYSTEMES DE COMMERCIALISATION</b>	
<b>16</b> Quelles tendances prévoit-on pour le prix du poisson et pour les facteurs de production?	L'économétrie (particulièrement la régression statistique) est communément utilisée pour analyser la demande de poisson et prévoir son évolution, alors que l'étude de marché est un outil normalisé dont on se sert pour examiner les préférences des consommateurs. L'un des aspects cruciaux de ces analyses est qu'elles permettent de repérer des produits de substitution et des produits complémentaires, ce qui exige toutefois une étude de la production non halieutique et de la production agricole en particulier.
<b>17</b> Dans quelle mesure le poisson est-il destiné à la subsistance, à la vente sur place ou à l'exportation? La pêche est-elle une activité relativement autonome ou est-elle tributaire de forces économiques externes?	
<b>18</b> Quel parcours suit le poisson du lieu de débarquement au consommateur, et quel est le rôle des intermédiaires au cours de ce processus de commercialisation?	
<b>19</b> Y a-t-il une exploitation des pêcheurs par des intermédiaires ou les intermédiaires reçoivent-ils une juste rémunération (le coût d'opportunité) pour leurs services? Quelle importance revêtent l'isolement, l'immobilité et l'endettement pour la création et (ou) le maintien des exploitations?	
	La recherche portant sur les voies de commercialisation par lesquelles le poisson est distribué est en règle générale effectuée par des méthodes comptables servant à suivre les ventes effectives, ainsi que les coûts et la valeur ajoutée des produits

la demande finale du consommateur), et les modèles de gestion biologique, et socio-économique (servant à examiner les possibilités de réglementation).

Lorsque l'on examine ces diverses techniques, on constate que la science économique est souvent divisée en deux grands volets. En premier lieu, comme dans d'autres disciplines, telles que la biologie et la sociologie, elle peut s'appuyer tant sur la recherche qualitative que sur la recherche quanti-

tative. La première implique souvent un raisonnement abstrait, prenant la forme d'études socio-économiques, d'analyse de politiques et d'études de cas, tandis que la seconde insiste sur les méthodes mathématiques et statistiques. La "mathématisation" de la science économique est actuellement à la mode, mais pour comprendre pleinement la complexité de l'halieutique, il faut entreprendre nécessairement des études qualitatives et quantitatives.

Dans un deuxième temps, la pensée économique scinde ce domaine en deux domaines distincts, la micro-économie et la macro-économie.

Pour simplifier à l'extrême, la micro-économie traite du comportement des "entités individuelles" telles que les entreprises et les consommateurs et de leur interaction sur le marché par le jeu de l'offre et de la demande, alors que la macro-économie porte principalement sur la situation d'ensemble à partir d'indicateurs tels que l'inflation, le chômage, le commerce, la comptabilité nationale, les interactions entre secteurs, etc.

Dans le secteur de la pêche, la micro-économie se préoccupe de l'artisan-pêcheur, du consommateur de poisson et de la pêche locale proprement dite, alors que la macro-économie traite de sujets tels que les rapports entre les diverses activités côtières – pêche, tourisme et industrie, etc. – ou de la dynamique et de la mobilité de la main-d'oeuvre à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de la pêche.

En règle générale, les études micro-économiques ont été privilégiées mais pour veiller à l'équilibre qualitatif/quantitatif, il faut analyser toutes les options qui s'offrent en matière de pêche, en réalisant à la fois des études micro et macro-économiques, d'autant plus que nous évoluons dans un contexte où les facteurs macro-économiques influent invariablement sur la situation micro-économique.

## Discussion

Ce bref article doit être considéré comme un aperçu exhaustif de l'information et des méthodes utilisées pour les études économiques de la petite pêche. Comme je l'ai dit plus haut, il s'en tient à trois points principaux :

- la présentation (tableau 1) d'un ensemble de questions économiques qui peuvent être pertinentes pour la petite pêche, et quelques-unes des méthodes permettant de les résoudre;
- une mise en garde au sujet de la nécessité d'effectuer une analyse coût/avantage lorsque l'on évalue les besoins d'information; et
- une brève discussion de la nature de l'analyse économique, en particulier de la distinction entre études qualitatives et quantitatives et entre méthodes macro-économiques et micro-économiques.

Ces questions sont examinées en détails dans les rapports produits par des organisations telles que l'*International Association for the Study of Common Property* (Association internationale d'étude de la propriété commune) et l'*International Institute for Fisheries Economics and Trade* (Institut international pour l'économie et le commerce halieutiques) et dans les prochaines publications du Centre canadien de recherches pour le développement international, qui publie une étude sur la situation de la recherche socio-économique internationale sur la pêche. (Contacter l'auteur pour plus de détails).

## Bibliographie

- Charles, A.T. (1988). Fishery Socioeconomics: A Survey, *Land Economics* 64:276-295.
- Charles, A.T. (1991). Small-Scale Fisheries in North America: Research Perspectives, pp. 157-184 in *La Recherche Face à la Pêche Artisanale*, ORSTOM-IFREMER International Symposium, J.-R. Durand, J. Le Moal et J. Weber (eds.), ORSTOM, Paris.
- FAO (1985). Report of the Expert Consultation on the Acquisition of Socio-economic Information in Fisheries, *FAO Fisheries Report*, No.344, Rome.
- Panayotou, T., (ed.) (1985). *Small-Scale Fisheries in Asia: Socioeconomic Analysis and Policy*, International Development Research Centre, Ottawa.
- Smith, J.R. (1979). A Research Framework for Traditional Fisheries, *Studies and Reviews* No.2, ICLARM, Manila.



## Systèmes de gestion des ressources marines faisant appel aux instances coutumières à Vanuatu

par Moses Amos,  
Service des pêches,  
Port-Vila (Vanuatu)

### Introduction

Vanuatu compte de plus en plus sur les ressources marines pour appuyer et maintenir son développement, car les ressources minières terrestres sont inexistantes et la production agricole ne pourra jamais subvenir, à elle seule, à ce besoin. Tout le long du littoral et dans les eaux côtières, des ni-Vanuatu et quelques entrepreneurs étrangers se lancent dans l'exploitation des ressources marines dans le cadre d'opérations à différentes échelles allant de la pêche artisanale à l'entreprise industrielle.

A Vanuatu, les traditions religieuses, culturelles et historiques jouent, dans la vie moderne, un rôle prépondérant. Comme il faut s'y attendre chez ce peuple d'agriculteurs et de chasseurs, les traditions sont étroitement liées à l'observation et à la vénération de la nature. La Constitution nationale ne dit-elle pas que:

*... une des raisons majeures de la protection des richesses naturelles de Vanuatu est le lien étroit qui unit tous les ni-Vanuatu à la terre, et tout particulièrement à leur propre terre ancestrale. Dans un milieu détérioré, la vie spirituelle ou culturelle du ni-Vanuatu s'en trouve altérée, ce qui entraîne une dégradation de la qualité de vie.*

La coutume imprègne tous les aspects de la gestion de l'environnement à Vanuatu : "Partout on trouve des lieux tabous, des cimetières, des emplacements d'anciens villages, des rochers sacrés et autres endroits coutumiers qui doivent être protégés contre les dégâts dûs au développement."

Parmi les obligations fondamentales qu'impose la Constitution de Vanuatu, il est stipulé à l'Article 7 que :

*Toute personne a les devoirs fondamentaux suivants envers elle-même, ses descendants et autrui .... protéger Vanuatu et sauvegarder la richesse nationale, les ressources et l'environnement dans l'intérêt de la génération présente et des générations à venir.*

Cette disposition énonce les fondements de la gestion de l'environnement :

— protection de l'environnement;

- méthodes d'exploitation des ressources qui réduisent au minimum les bouleversements sociaux et écologiques; et
- vision à long terme de la mise en valeur équilibrée des ressources.

### Gestion coutumière

Ce système de gestion est à la base du régime de propriété coutumière et collective appliqué aux ressources marines. Dans le cadre de celui-ci, les propriétaires protègent leurs ressources marines contre des étrangers au moyen de restrictions sur les prises, qu'ils imposent eux-mêmes, et qui peuvent aller des restrictions frappant les engins de pêche à des périodes d'interdiction.

### Régime de propriété

La propriété des eaux côtières et des récifs frangeants découle du régime foncier général. Celui-ci ne se contente pas de réglementer l'accès aux terres, qui est une condition préalable à la plupart des projets de développement, mais établit également l'autorité sur les terres, qui est une condition préalable à la gestion de l'environnement. A Vanuatu, le régime foncier revêt une signification plus importante encore, car le rapport à la terre est un aspect fondamental des cultures ni-Vanuatu. La Constitution stipule que :

*"Toutes les terres situées dans le Territoire de la République appartiennent aux propriétaires coutumiers indigènes et à leurs descendants". (Article 73, Chap. 12 de la Constitution de Vanuatu); et*

*"Dans la République, les règles coutumières constituent le fondement des droits de propriété et d'usage des terres." (Article 74, Chap. 12 de la Constitution de Vanuatu).*

### Propriété des récifs

On peut également transposer l'article 74 de la Constitution à la propriété des récifs frangeants.

Les chefs qui sont propriétaires de la terre qui s'étend jusqu'au littoral sont d'office propriétaires du littoral et des récifs frangeants avoisinants. Ces chefs décident de l'utilisation des récifs frangeants.

La gestion des ressources halieutiques côtières exige que les droits coutumiers exercés par les propriétaires coutumiers soient respectés. Certains groupes réclament le droit de propriété sur toute la partie de l'océan dans laquelle ils peuvent pêcher du poisson ou ramasser des coquillages destinés à la vente.

Certains groupes réclament même des droits de pêche coutumiers jusqu'à l'horizon. Le service des pêches part cependant du principe que le tombant externe du récif constitue une limite raisonnable pour la zone de propriété coutumière, telle que le prévoit le droit foncier.

### **La gestion coutumière comme solution pour la gestion des ressources marines**

L'intensification de l'exploitation des ressources marines, doublée de l'impossibilité pour les agents des services des pêches de patrouiller dans toutes les îles pour veiller au respect de la réglementation sur la pêche, exige que les ressources côtières soient gérées localement. La gestion des ressources côtières par les instances coutumières constitue une solution efficace, tant par le résultat que par la méthode, car elle renvoie la responsabilité de la gestion aux chefs et aux propriétaires de la ressource.

Pour que la gestion par les instances coutumières soit efficace, il faut qu'une collaboration s'établisse entre les chefs et les agents du service des pêches. L'erreur que commettent souvent les pouvoirs publics et que les agents du service des pêches perpétuent, est de détruire les mécanismes de gestion coutumière.

Cette erreur découle d'une méconnaissance complète des structures coutumières. Pour établir une méthode de travail en collaboration avec les chefs et les propriétaires des ressources, les agents du service des pêches ne peuvent pas imposer unilatéralement leur propre conception des méthodes de gestion.

### **Pêches de trocas et de burgaus à Vanuatu**

A Vanuatu, la prise de trocas, à des fins autres que vivrières, ne date pas d'hier. La pêche du troca et du burgau à des fins commerciales a commencé au 19<sup>e</sup> siècle. Ces ressources ont donc été influencées par une exploitation soutenue de longue durée ainsi que par des phénomènes naturels.

L'accroissement de la demande de trocas et de burgaux, à laquelle vient se greffer la politique de libre entreprise du nouveau gouvernement, s'est

traduit par la création, en 1992, de cinq usines supplémentaires de traitement de cette ressource, ce qui en porte le total à 8 dans la région de Port-Vila.

Bien entendu, cette situation pousse à une intensification de l'exploitation de ces deux espèces, et il est devenu urgent de la gérer.

### **Diffusion de l'information**

La pression qui s'exerce sur les trocas et les burgaux du fait de la concurrence que se livrent les usines de production a rendu futile tout effort de formation axé exclusivement sur les pêcheurs. Peu importe la quantité d'information dont dispose le pêcheur, rien ne l'empêchera de contrevenir au règlement sur la gestion des pêches s'il peut réaliser rapidement un profit.

Comme les mesures de conservation visant à protéger les gastéropodes marins à valeur commerciale ont continuellement été violées, la section de la recherche du service des pêches a pris des dispositions pour gérer plus efficacement cette ressource.

Tous les platiers coralliens de Vanuatu sont la propriété d'une collectivité, d'un chef ou d'une tribu. Au lieu de concentrer toute l'attention et toute la formation sur les seuls pêcheurs, la section de la recherche a donc ciblé les propriétaires de la ressource qui, si on les encourage et leur donne le sens des responsabilités, pourraient jouer un rôle important dans la gestion de la ressource.

La section de la recherche trouve des communautés villageoises dans lesquelles l'autorité coutumière sur les ressources marines locales est demeurée forte et où les propriétaires de la ressource sont tout à fait disposés à recevoir les conseils de gestion prodigués par les agents du service des pêches.

Après avoir évalué les connaissances que possède la population locale sur les stocks de trocas et avoir effectué une enquête d'évaluation de la ressource en trocas de la région, l'équipe de recherche explique aux villageois pourquoi il est souhaitable d'imposer une taille limite minimum pour les trocas, quel serait le meilleur endroit pour créer une réserve de trocas, s'il faudrait ou non interdire la pêche du troca dans la zone et pour combien de temps afin de reconstituer les stocks.

Le processus est lent et parfois frustrant. Il faut se déplacer, dialoguer et dispenser un enseignement pratique. Les pêcheurs locaux sont recrutés pour participer à l'étude sur chaque île visitée. De cette façon, les pêcheurs peuvent observer les agents de recherche et apprendre par l'exemple.

Chaque soir, après la journée de plongée, les agents de recherche organisent d'autres discussions informelles avec les propriétaires de la ressource et les pêcheurs sur l'importance qu'il y a à se conformer à la réglementation sur la taille. (Ces discussions se déroulent habituellement autour de bols de kava).

Afin de ne pas semer la confusion dans l'esprit des propriétaires de la ressource, des chefs et des pêcheurs, les agents évitent d'utiliser des termes et un langage scientifiques et compliqués lors des discussions. Celles-ci se déroulent de la façon la plus simple et la plus conviviale possible. Le message important, qui est toujours le noyau de la discussion, est celui d'une bonne gestion de la ressource et du rôle crucial que les propriétaires de la ressource peuvent jouer en la matière.

Dans le cadre du programme d'éducation, des journées d'étude nationales sur les trocas ont été organisées par la section de la recherche, en juin 1991 (parrainées par la CPS et le CIEO) pour les chefs et les propriétaires de la ressource, les pêcheurs et les représentants des autorités provinciales.

Les journées d'étude avaient une double finalité :

- sensibiliser davantage les participants et accroître leurs connaissances et leur compréhension de la biologie et de l'économie des ressources marines et encourager les propriétaires de la ressource à appliquer rigoureusement leur système de gestion coutumier; et
- réunir les deux parties (c'est-à-dire les propriétaires de la ressource et les représentants des autorités provinciales) qui représentent les deux différents systèmes de gestion (c'est-à-dire le coutumier et le réglementaire) et leur expliquer comment les deux systèmes peuvent fonctionner en parallèle pour sauvegarder les ressources marines.

### **Efficacité de la gestion coutumière dans le cadre d'une expérience de réensemencement au moyen de trocas juvéniles**

Le travail sur le terrain effectué par la section de la recherche du service des pêches n'est protégé par aucun règlement contre le braconnage ou le vandalisme. Il n'y a donc d'autre choix que de compter sur le système de gestion coutumier et la collaboration des propriétaires de la ressource et des chefs insulaires pour protéger les opérations.

Cette situation fait bien ressortir l'importance de nouer de bonnes relations de travail, fondées sur la

collaboration et la confiance, avec les propriétaires de la ressource et les chefs avant d'entamer le travail de recherche.

La culture du troca a été lancée récemment à Vanuatu. Le programme océanien de développement de l'aquaculture (PRODA) a financé l'étude de faisabilité relative à l'établissement d'un petit élevage de trocas à Vanuatu. L'objectif à long terme du projet consistait à évaluer si le réensemencement des récifs avec des juvéniles d'élevage est un outil pratique pour la gestion de la pêche naturelle.

Dans le cadre des journées d'étude régionales sur le troca, organisées par la CPS à Port-Vila en mai 1991, 1 400 trocas juvéniles élevés dans les éclosiers de Port-Vila ont été marqués et lâchés sur le platier récifal appartenant à la population du village d'Erakor.

Deux mois avant la tenue des journées d'étude régionales sur le troca, les agents de recherche ont rencontré le conseil des chefs du village d'Erakor, le secrétaire du conseil régional d'Erakor, qui s'occupe de la mise en oeuvre des politiques gouvernementales et les pêcheurs de trocas, afin d'examiner la possibilité d'utiliser la zone du récif avoisinant pour conduire l'expérience de réensemencement.

Les agents ont expliqué à leurs interlocuteurs que l'étude expérimentale devait servir à vérifier si le lâcher de juvéniles d'élevage sur le platier récifal aurait un effet mesurable sur la densité de la population de trocas dans le milieu naturel.

Ils leur ont également expliqué qu'avant le lâcher des juvéniles, il faudrait effectuer des études de base sur la population de trocas dans les zones intertidales et sub-tidales de certains récifs, afin de situer les zones de recrutement naturel et de recenser la densité de juvéniles et d'adultes existants.

Pour effectuer ces études, les agents de recherche ont demandé l'assistance des pêcheurs de trocas locaux, contre une rémunération de 1 500 vatus par jour de plongée.

Au cours des réunions, les agents ont insisté sur le fait que la réussite de l'étude expérimentale serait très avantageuse pour le village, mais qu'elle dépendrait entièrement de la bonne volonté et de la collaboration de la population d'Erakor.

Le conseil des chefs et le secrétaire du conseil régional d'Erakor ont imposé une interdiction de pêcher pendant deux ans sur le récif d'Erakor, dès l'instant où les juvéniles ont été lâchés, assortie d'une amende de 15 000 vatus à toute personne

prise en train de plonger et de ramasser des coquillages de trocas sur le récif ou de perturber l'expérience. Le secrétaire du conseil régional d'Erakor a diffusé des messages par radio pour aviser la population et les villages avoisinants de cette interdiction et de l'amende qui l'accompagne.

La collaboration de la population d'Erakor a été remarquable. La section de la recherche tient le conseil des chefs régulièrement informé de l'évolution de l'expérience de réensemencement et continue à recruter deux ou trois pêcheurs locaux toutes les deux semaines pour les études relatives à la capture des juvéniles lâchés.

## Conclusion

Les difficultés et la complexité inhérentes à la mise en oeuvre des actions de développement fondées sur la coutume, ont pris le pas sur les efforts entrepris pour adapter la réglementation officielle aux régi-

mes de propriété coutumière appliqués aux ressources marines.

Les régimes de propriété coutumière appliqués aux ressources marines ne sont pas, comme on le laisse généralement entendre, un obstacle ou un problème en soi. Le problème réside dans l'écart, apparemment irréductible, entre la conception coutumière et moderne de la mise en valeur des ressources naturelles et de la sécurité financière, et dans la difficulté qu'éprouvent les étrangers à comprendre la nature véritable et la signification culturelle du régime de propriété collective.

Le service des pêches de Vanuatu s'emploie à mettre au point une méthode de mise en valeur des ressources marines qui intègre les meilleurs éléments des systèmes de gestion coutumière au contexte moderne. Après tout, il faut bien se rendre compte que lorsque les ressources se dégradent, on ne peut s'en remettre à la science pour faire des miracles.

## Savoir traditionnel, poissons et bases de données: appel aux lecteurs

par M.L. Palomares, R. Froese and D. Pauly  
Centre International pour la gestion des  
organismes et des ressources aquatiques  
(ICLARM) Manille (Philippines)

*La base de données FISHBASE est un projet conjoint de l'ICLARM et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui bénéficie d'un financement de la Commission des Communautés européennes (CCE). Depuis septembre 1992, un tiers des espèces de poissons du monde, qui sont plus de 20 000, a été introduit dans FISHBASE. Cette quantité représente plus de 80% des prises mondiales de poissons et comprend toutes les espèces utilisées en aquaculture, toutes les espèces commerciales de l'Atlantique Nord et de la Méditerranée, la plupart des espèces dulcicoles européennes, plus de 800 espèces dulcicoles africaines, plus de 1 500 espèces marines asiatiques et toutes les espèces dulcicoles introduites, tous les poissons figurant sur la liste des espèces menacées établie par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), tous les poissons marins dangereux pour l'homme, tous les principaux poissons ciblés par la pêche sportive, et davantage. Pour toutes ces espèces, FISHBASE contient plus de 8 600 synonymes et plus de 20 000 noms communs catalogués par ordre et par pays où le nom est utilisé, ce qui constitue un modèle de savoir traditionnel.*

*La base de données comprend quatre éléments ou "niveaux". Le premier correspond à un service de distribution commerciale, DataEase 4.5, qui permet d'élaborer facilement des applications qui peuvent être diffusées sans les restrictions afférentes au droit de reproduction. Le second niveau, dit "ichthyologique", rassemble les différents types d'information biologique et écologique dans des tableaux ou formulaires thématiques, par exemple la reproduction, les oeufs, les larves, la dynamique des populations, la nomenclature, les introductions, etc. FISHBASE consiste à présent en plus de 60 tableaux comptant chacun 10 à 200 champs. Au troisième niveau, l'introduction effective de données, exécutée exclusivement au siège de l'ICLARM, est effectuée soit par extraction de renseignements directement de textes ou à partir de formulaires de collecte de données expédiés par des collègues ou des collaborateurs. Le quatrième niveau est une panoplie d'outils d'analyse, c'est-à-dire de procédés-types qui permettent d'établir des vérifications et des comparaisons des données figurant dans FISHBASE, entre les espèces répertoriées ou entre éléments d'une même espèce.*

*La structure ichthyologique du niveau 2 permet au personnel de FISHBASE de saisir de grandes quantités d'information rapidement, avec un minimum d'erreurs typographiques ou autres; l'information est ramenée principalement à des entrées numériques ou catégorielles, qui n'exigent pas beaucoup d'espace dans la mémoire. Par ailleurs, cette structure permet d'effectuer directement des recherches d'information, même complexes, qui figurent à la base de données.*

*Une première version (sur disquette) de FISHBASE est disponible depuis septembre 1992 pour les collaborateurs et les experts qui vérifieront les renseignements figurant dans la base de données. La seconde version (CD-ROM) doit paraître à la fin 1993, en anglais et en français, et comporter des mises à jour annuelles, fondées sur la saisie permanente de données qui est effectuée au siège de l'ICLARM.*

Si le savoir traditionnel et les systèmes de gestion qui en émanent sont censés jouer un rôle quelconque dans la gestion moderne des ressources halieutiques, il faut de toute urgence enregistrer ce savoir traditionnel. L. Arizpe insiste sur ce point (1989) en déclarant qu'il faut un effort soutenu à l'échelle mondiale, pour consigner le savoir local et traditionnel au moyen d'ordinateurs et de méthodes ethnographiques.

Les îles du Pacifique sont l'un des plus grands bassins de savoir traditionnel du monde en matière de pêche et peuvent donc apporter une contribution importante à une base de données portant sur ce sujet.

La tâche est gigantesque, comme l'a appris l'ICLARM par expérience, au cours des deux années de mise au point de la base de données FISHBASE, une encyclopédie informatisée de données biologiques sur les poissons du monde (Froese 1990; Pauly et Froese 1991; Froese et al. 1992). Par contre, on peut conjuguer les efforts. Ainsi, nous nous sommes rendus compte récemment que la structure fondamentale de FISHBASE est compatible avec le savoir traditionnel. FISHBASE peut donc servir à répondre au souhait de L. Arizpe, du moins pour ce qui est du savoir traditionnel sur les poissons (Palomares et Pauly 1992).

L'intégration de ce savoir traditionnel à FISHBASE ne peut être réalisée uniquement par des biologistes-halieutiques, car la valeur du savoir traditionnel provenant des pêcheurs et d'autres sources les laisse souvent sceptiques. Il faut donc établir un réseau pluridisciplinaire et international de collaborateurs

et de correspondants à FISHBASE pour le savoir traditionnel.

Les membres de ce réseau aideront le personnel du projet FISHBASE à élaborer une table pour la saisie du savoir ichthyologique traditionnel dans la base de données. Lorsque cette table sera prête, l'introduction du savoir traditionnel devra obéir aux mêmes règles que celles qui sont établies pour les autres renseignements figurant dans FISHBASE, c'est-à-dire :

- toute l'information saisie doit pouvoir être attribuée à une source publiée et vérifiable (il ne s'agit pas nécessairement de revues spécialisées; il pourrait s'agir de livres, de rapports, de thèses, en d'autres termes, la documentation qui n'est pas du domaine public);
- l'information doit porter sur des espèces ou sur des familles de poissons, mais ne doit pas désigner le terme "poisson" en général;
- l'information doit être ventilée en blocs relativement restreints, par exemple "l'espèce de poissons X est utilisée par le groupe ethnique Y pour A, B ou C...", les possibilités A, B, etc. devant correspondre à des champs descriptifs normalisés qui demeurent valables entre espèces et groupes ethniques.

L'ICLARM demande à toutes les personnes ou organismes désireux de collaborer au projet FISHBASE, d'envoyer des exemplaires de publications d'où l'information, qui se rapporte aux secteurs de "l'ethno-ichthyologie" compatibles avec FISHBASE peut être tirée :

Figure 1: Formulaire FISHBASE pour les noms vernaculaires des poissons (trad. non officielle)

<b>FORMULAIRE COMNAMES</b>		communiqué par: _____	date: _____
Nom vernaculaire: _____			
Réf. Princ.: _____			
Pays: _____	Abréviation: _____	Code Pays: _____	
Langue: _____ (voir liste ci-jointe)			
Observations: _____			
<b><u>Nom scientifique reconnu</u></b>			
Espèce: _____			
Code esp.: _____			
Famille: _____			Vérifié: _____
Code du stock: _____			

- les noms communs des poissons (en toutes langues). Les noms communs que les pêcheurs donnent aux poissons dans leur région et dans leur langue comportent souvent des indications sur la forme du corps du poisson, sa couleur, son habitat, son comportement et son écologie (Palomares et Pauly 1992). De telles listes existent pour de nombreuses régions du Pacifique Sud (Bagnis et al. 1992; Dalzell et al. 1991) et nous prévoyons que leur intégration à FISHBASE au moyen des tableaux COMNAMES (figure 1) servira à des études inter-culturelles.
- la biologie des poissons, c'est-à-dire la reproduction, les flux migratoires, le comportement, etc. Les renseignements sur la biologie ou l'écologie d'une espèce provenant de rapports faits par les pêcheurs peuvent être consignés dans d'autres tableaux de FISHBASE. Par exemple, la connaissance des concentrations de frai d'une espèce de loche ou des "mokas" (*Plectropomus leopardus*) par les pêcheurs de Palau (Johannes 1981) est saisie au tableau REPRODUCTION.
- des renseignements sur les pratiques de pêche et les utilisations pratiques, religieuses et symboliques de diverses espèces, réparties de préférence selon le sexe (Chapman 1987) et l'âge. Le savoir traditionnel portant sur les pratiques de pêche et l'utilisation des poissons n'est pas saisi directement dans la présente version de FISHBASE; on ne peut en effet y apporter les modifications voulues sans la collaboration d'experts en la matière. Nous lançons donc un appel à tous les intéressés afin qu'ils se mettent en rapport avec nous au projet FISHBASE, ICLARM, MCPO Box 2631, Makati, Metro Manila 0718, Philippines. Le nom des collaborateurs sera indiqué dans FISHBASE comme la source des éléments de savoir traditionnel et ils recevront gratuitement un exemplaire du produit FISHBASE correspondant (ou de l'ensemble de la base de données en cas de contributions importantes).

## Références bibliographiques

- Arizpe, L. (1989). On cultural and social sustainability. *Development* 1985:1. [in *CIKASRD News* 2(1): 1, Center for Indigenous Knowledge for Agriculture and Rural Development, Iowa State University, Ames, February, 1990].
- Bagnis, R., P. Mazellier, J. Bennett et E. Christian. (1972). *Fishes of Polynesia*. Les Editions de Papeete, Tahiti. 368 p.

Chapman, M.D. (1987). Women's fishing in Oceania. *Human Biology* 15(3):267-288.

Dalzell, P., S.R. Lindsay et H. Patiale (1991). Etude des ressources halieutiques de l'île de Niue. Rapport préparé conjointement par le projet de recherche sur les ressources halieutiques côtières de la CPS et le projet régional océanien de développement de l'aquaculture de la FAO pour le gouvernement de Niue, en juillet 1990. Commission du Pacifique Sud, Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 34 p. + tableaux et annexes.

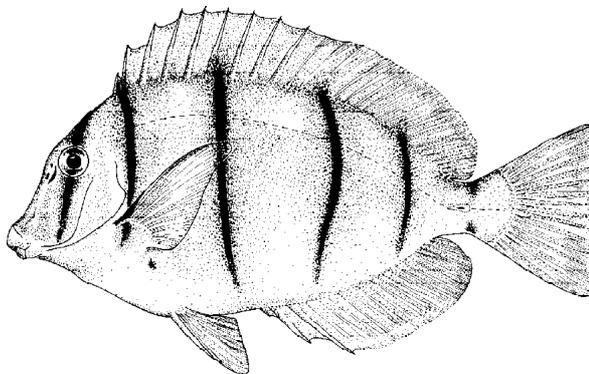
Froese, R. (1990). FISHBASE: an information system to support fisheries and aquaculture research. *Fishbyte* 8(3):21-24.

Froese, R., M.L.D. Palomares et D. Pauly. (1992). A draft user's manual of FISHBASE, a biological database on fishes. *ICLARM Software* 7, 48 p.

Johannes, R.E. (1981). Words of the lagoon. Fishing and marine lore in the Palau district of Micronesia. *University of California Press*, Berkeley. 245 p.

Palomares, M.L.D. et D. Pauly. (1992). FISHBASE as a worldwide computerized repository on ethno-ichthyology or indigenous knowledge on fishes. Document présenté au Symposium international sur le savoir indigène et le développement durable, du 20 au 26 septembre 1992, International Institute for Rural Reconstruction (IIRR), Silang, Cavite, Philippines.

Pauly, D. et R. Froese. (1991). The FISHBASE project, or how scattered information on fish can be assembled and made useful for research and development. *EC Fisheries Cooperation Bulletin*, December 1991, 6 p.



## Les conflits relatifs à la propriété foncière et marine en Polynésie française

Source: Pacific Islands Monthly  
(Décembre 1992)

Le différend qui a récemment surgi entre le gouvernement territorial et le clan Pomare au sujet de l'île de Mopelia a mis en évidence les problèmes du droit foncier indigène en Polynésie française.

Le clan Pomare a commencé à revendiquer l'île de Mopelia en 1983 et l'a occupée, d'abord par intermittence, puis en permanence depuis lors. Son évacuation est devenue une préoccupation en 1991, année où le Territoire a accordé des concessions terrestres et maritimes sur Mopelia aux habitants de l'île voisine de Maupiti, qui tenaient résolument à les exploiter. En juillet 1992, la Cour d'appel a estimé que l'occupation des lieux par le clan Pomare était illégale, mais aucune mesure n'a été prise avant septembre 1992, époque à laquelle les membres du clan Pomare ont été expulsés de l'île.

Edouard Fritch, ministre de la mer chargé de cette affaire, a fait valoir que les pouvoirs publics avaient fait tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à une solution acceptable pour toutes les parties, avec le clan Pomare. L'administration était disposée à accorder des concessions au clan Pomare s'il présentait une demande en bonne et due forme au maire de Maupiti et cessait de faire obstacle à l'installation des habitants de Maupiti sur Mopelia.

Le chef du clan Pomare, Joinville Pomare, était hostile au peuplement de Mopelia pour diverses raisons : en premier lieu, la famille Pomare prétendait avoir des droits ancestraux sur la terre, contrairement aux habitants de Maupiti. En second lieu, les insulaires de Maupiti avaient pollué le lagon de Maupiti en y déversant des pesticides et des engrais chimiques qu'ils utilisaient pour la culture de la pastèque, à tel point que, leur lagon ne convenant plus à la perliculture, ils désiraient

maintenant l'entreprendre à Mopelia (le clan Pomare cultivait avec succès des perles dans le lagon de Mopelia, et la population de Maupiti avait décidé de se lancer également dans la perliculture à Mopelia).

Joinville Pomare faisait valoir que l'atoll de Mopelia avait une superficie d'à peine 300 ha et que son environnement délicat ne supporterait pas la présence de 100 arrivants ou davantage de Maupiti. Le lendemain de l'expulsion du clan Pomare, 100 personnes de Maupiti arrivèrent à Mopelia, dont 87 devaient s'y établir. Les membres du clan Pomare commencèrent une grève de la faim pour protester contre leur expulsion et pour exiger que leur revendication territoriale donne lieu à des négociations. Cette action a retenu l'attention des médias, et les deux clans ont finalement conclu une entente verbale selon laquelle, en principe, le clan Pomare recevrait une concession sur Mopelia, dont les détails devaient être arrêtés au cours de futures négociations.

Début 1993, la situation avait abouti à une impasse, mais quel que soit le résultat définitif de la revendication territoriale du clan Pomare, la question de la propriété foncière indigène continuera à nourrir la controverse et jusqu'à ce qu'elle soit résolue, à poser des problèmes sur le plan du développement économique, de la cohésion et de la stabilité sociale du Territoire.



Ce numéro du bulletin sur les Ressources marines et Traditions est le premier de notre série des bulletins des réseaux de spécialistes à être traduit en français. Nous aurions souhaité que les précédents bulletins soient traduits mais les lourdes charges des différents services de la Commission, surtout ceux de la traduction, ne le permirent pas.

Nous conservons l'espoir de pouvoir désormais assurer la parution régulière d'éditions en français qui, quoique plus concises, contiendront des informations de qualité.

Merci d'avance de votre compréhension.

Jean-Paul Gaudechoux, chargé de l'information halieutique